



Étude collective

FICHE DE PRÉSENTATION

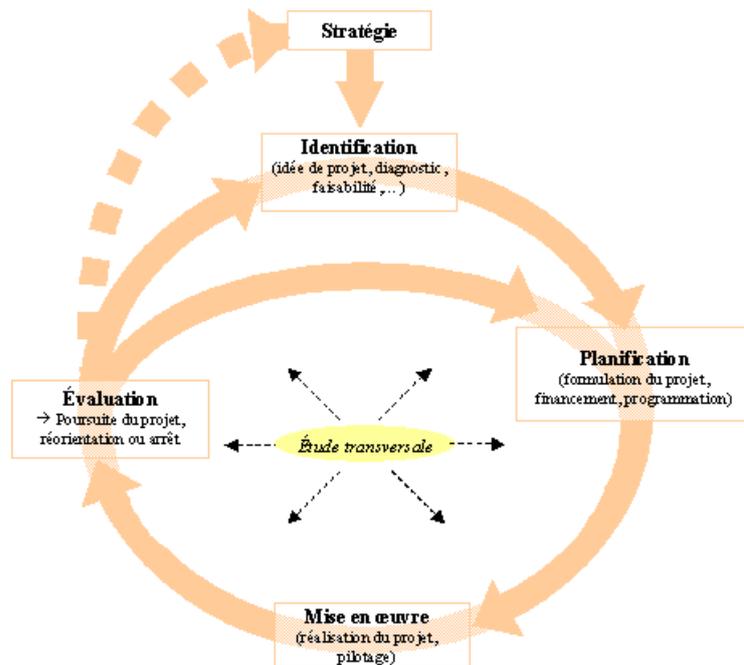


Étude collective

Finalité :

Faire progresser la connaissance et favoriser la **concertation** sur un sujet **novateur** ou **stratégique** du développement, entre **plusieurs acteurs et actrices** partageant une **thématique** ou un **pays ou un territoire d'intervention commun**.

Place autour du cycle du projet :



1. L'étude collective, qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

L'étude collective vise à favoriser la **concertation** et faire progresser la **connaissance** des acteurs et actrices de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale sur un sujet **novateur** ou **stratégique**.

Sa particularité est qu'elle est menée par **plusieurs acteurs et actrices** qui partagent une **thématique**, un **pays** ou un **territoire d'intervention commun**.

L'étude collective comporte une dimension de **bénéfice collectif**, renforcée, c'est-à-dire qu'elle est utile au plus grand nombre possible de membres du F3E et au-delà.

Aussi, le F3E propose à ses membres un **accompagnement méthodologique** et éventuellement un **cofinancement** permettant de mobiliser une **expertise externe** (consultant-e-s) pour réaliser une étude collective.

Exemple :

Etude collective : Projets de développement accédant aux fonds carbone, modalités du partage des bénéfices et retombées socio-économiques locales - GERES, Initiative Développement (ID), Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF).

Objectifs de l'étude :

Les ONG françaises qui mobilisent la finance carbone sont aujourd'hui en nombre croissant. La problématique du financement du développement par un mécanisme novateur comme la vente de crédit carbone constitue aujourd'hui un axe de réflexion collectif des ONG françaises. Dans ce contexte, les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Partager des informations entre AVSF, le GERES et ID sur les modèles financiers et contraintes des projets carbone, en incluant les avantages et inconvénients de ce type de financement.
- Mettre à disposition auprès des autres ONG et acteurs et actrices de développement de l'information fiable et des recommandations sur les modes opératoires à suivre.
- Partager et débattre avec les opérateurs et opératrices du carbone (dont les ONG) des recommandations concernant la professionnalisation du secteur et des pratiques plus éthiques et responsables.

Axes de travail de l'étude :

- Etudes de cas fournies par le GERES, ID et AVSF
- Concertation, établissement des modalités de professionnalisation des ONG françaises dans le domaine de la finance carbone éthique et solidaire.

L'étude collective fait nécessairement intervenir **plusieurs structures** qui s'unissent pour mener cette étude avec l'appui d'un-e consultant-e.

A noter que ces études collectives sont **différentes des études amont et collectives** lancées par ailleurs par le F3E en 2023, qui ont des lignes directrices, des règles de cofinancement et des modalités d'instruction spécifiques.

2. Quelles sont les caractéristiques d'une étude collective ?

L'étude collective bénéficie d'un **cadre méthodologique relativement souple**, qui lui permet de mobiliser plusieurs types d'étude et leurs méthodes respectives (par exemple évaluation, capitalisation, recherche appliquée, prospective, planification stratégique...). Dans certains cas, il pourra s'agir par exemple d'une capitalisation à proprement parler menée par plusieurs structures en parallèle, et l'étude collective aura alors la configuration d'une capitalisation « multi acteurs-actrices ».

L'étude collective peut être centrée sur des **pratiques**, elle peut aussi porter sur des analyses de **contextes**, des **processus**, des **stratégies** ou **démarches d'intervention**, des **méthodes**...

Dans une logique d'**ouverture des réflexions** par rapport à des sujets novateurs ou stratégiques du développement ou à une entrée territoriale / pays concernant plusieurs acteurs et actrices, dans la mesure du possible et en fonction de l'objet de l'étude, une étude collective :

- ◆ Est mise en œuvre en partenariat avec les acteurs et actrices collectif-ve-s existant-e-s sur le sujet (réseaux, plates-formes, thématiques ou géographiques...).
- ◆ Contribue à développer les liens entre le monde de la recherche et celui des praticien-ne-s du développement.
- ◆ Favorise des démarches pluri acteurs-actrices (c'est-à-dire associant des structures de nature différentes, notamment des ONG et des collectivités territoriales) et Nord/Sud (notamment les partenaires Sud des structures commanditaires de l'étude).
- ◆ Permet une mise en regard entre l'objet de l'étude et les approches théoriques et/ou conceptuelles sur le sujet.
- ◆ Inclue une approche genre.

Un (ou plusieurs) consultant-e-(s) est (sont) mobilisé-e-(s). Le-la **consultant-e** apporte un regard, des éléments et des analyses extérieurs, favorise la prise de recul et fournit un apport méthodologique et technique. Les équipes pluridisciplinaires de consultant-e-s sont souvent utiles.

3. Aspects à prendre en compte

En complément des priorités, finalités et modalités générales de l'accompagnement et du cofinancement d'études du F3E (voir sur <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>), les **aspects suivants** sont à prendre en compte pour les **études collective accompagnées par le F3E** :

- ◆ L'étude doit nécessairement être commanditée par **plusieurs structures** qui s'unissent pour mener cette étude avec l'appui d'un-e consultant-e. L'une d'elle doit jouer le rôle de chef de file. Certaines des structures pourront éventuellement ne pas être membres du F3E, mais **la moitié au moins des structures impliquées dans l'étude doivent être membres du F3E**, dont le chef de file. De par sa dimension de réseau, le F3E peut jouer un rôle de **mise en relation** de structures membres sur un sujet d'intérêt commun en vue d'une étude transversale.

- ◆ Ces études visent de **nouveaux collectifs d'organisations** associées pour leur réalisation :
 - Un collectif / réseau déjà constitué n'est pas éligible en tant que tel sur ces études, mais des membres de ce collectif / réseau qui s'associent pour la réalisation d'une telle étude sur un sujet spécifique commun sont éligibles.
 - Un collectif / réseau déjà constitué, souhaitant mener une telle étude, est éligible s'il s'associe avec d'autres organisations (éventuellement d'autres collectifs / réseaux) pour la réalisation de l'étude¹.
- ◆ Un-e **réfèrent-e interne** à chaque structure commanditaire est identifié-e pour suivre l'étude, et participe au **comité de pilotage** de l'étude.
- ◆ Le cadrage d'une étude collective (objectifs, objets, déroulement envisagé, modalités de réalisation...) est réalisé de façon concertée en **concertation entre les structures** qui en sont à l'initiative et porteuses, dans les termes de référence notamment. Le F3E peut jouer un rôle de facilitateur dans cette optique.
- ◆ Particulièrement dans le cas d'une étude collective (au regard des autres types d'études proposés par le F3E), les produits de l'étude doivent être **partageables** et contribuer au bénéfice collectif². Notamment, la restitution des résultats de l'étude doit être élargie, et ces résultats peuvent donner lieu à une publication.
- ◆ L'étude collective doit tenir compte des **approches transversales** que sont le genre, la jeunesse et le développement durable.

4. Bénéfice collectif et valorisation

Le F3E **diffuse les produits** issus des études collective qu'il accompagne, en particulier sur son site internet.

Il peut être amené également à les valoriser de différentes manières (analyses transversales, restitutions élargies, ateliers d'échange...), en accord avec les structures concernées, au service du bénéfice collectif.

Consultez notre site internet (www.f3e.asso.fr) pour télécharger des rapports d'études transversales.

Pour une présentation des finalités, des modalités et du fonctionnement de l'accompagnement, cofinancement et instruction d'études par le F3E, consultez la page <https://f3e.asso.fr/evaluer/accompagnement-detude/demarche-daccompagnement-detude/>.

¹ Les collectifs / réseaux déjà constitués, membres du F3E, sont éligibles en tant que tels à tous les autres [types d'études](#).

² Le bénéfice collectif constitue l'un des principes du F3E. Toute étude appuyée par le F3E doit « alimenter le bénéfice collectif », c'est-à-dire être utile au plus grand nombre possible de ses structures membres et, au-delà, aux autres acteur-trice-s de la solidarité internationale et de la coopération décentralisée.